

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE TREIZE MAI A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Anne THELOT, Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

Absents : Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Philippe BURNER, Mesdames Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON).

Monsieur Bernard GUERRE est élu secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suite à la démission de M. Yves Lavoigiez
2. Transfert de la compétence « santé de proximité d'intérêt communautaire à la Communauté de communes »
3. Adhésion à l'établissement public foncier de l'Oise (EPFLO)
4. Marché de gestion et d'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage – Délégation de passation au Président
5. Décision modificative n°1 - Budget principal
6. Décision modificative n°1 – Budget Eau
7. Attribution des subventions aux associations
8. Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de la piscine de la Vallée dorée
9. Soirée hommage « Johnny Halliday au parc Chedeville
10. Modification de la convention des services de la Communauté de communes pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres
11. Annulation partielle de la consommation 2017-2018 de Sodexo Justice Services (PDC 05711)
12. Dégrevements

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019.

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Thierry BALLINER, Roger MENN, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/01 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « SANTE DE PROXIMITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil communautaire décidait de valider le principe de la construction et de la gestion d'une Maison de santé sur le territoire de la commune de Liancourt. Cette décision est née de la volonté d'apporter une réponse médicale à la population de notre territoire afin de pallier le déficit de l'offre médicale, de formaliser la coordination des professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient, d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens.

Or, lors d'un entretien en date du 18 octobre 2018, à la sous-préfecture de Clermont avec Madame la sous-préfète et ses services, il s'est avéré que nous ne pourrions exercer cette compétence qu'au seul regard de l'angle « développement économique ».

Aussi, les services de l'Etat préconisent de prendre une compétence facultative pour l'exercice de cette compétence.

Face à la thématique récurrente de la médecine de ville et le départ non remplacé des médecins (de 14 à 4 en quelques années sur le territoire), la présence, le maintien et l'attractivité pour une offre médicale devient un enjeu majeur du territoire que les communes à elles seules n'arriveront pas à endiguer. C'est pourquoi, il est proposé de traiter cette problématique à l'échelle intercommunale.

La construction d'une maison de santé prévue sur le territoire de la commune de Liancourt sera une première étape vers le déploiement, l'organisation et le maillage d'un réseau d'une offre de soins sur l'ensemble du territoire entre les professionnels de santé. Il s'agira également de décliner un projet de santé sur le liancourtois en lien avec l'ARS.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il appartiendra aux professionnels de définir les modalités de coopération en matière d'offre de soins pour répondre aux besoins identifiés. La Communauté de communes pourra intervenir sur certains moyens d'accompagnement.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre la compétence santé au sein de l'intercommunalité afin de pallier le déficit de l'offre médicale, de formaliser la coordination des professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient, d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens, de prendre cette compétence à l'échelle des projets intercommunaux, de bien vouloir que les Conseils municipaux délibèrent en ce sens, dans un délai de trois mois, pour le transfert de la compétence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la **majorité** le transfert de la compétence « santé de proximité d'intérêt communautaire » et ainsi la modification des statuts de la communauté de communes, autorise Monsieur le président à soumettre aux conseils municipaux le transfert de cette compétence.

Ont voté **POUR (30)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON).

Ont voté **CONTRE (8)** : Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Véronique MARTEL.

A voté **ABSTENTION (1)** : Madame Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/02 - ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OISE (EPLFO)

Un établissement public foncier local (EPFL) a pour vocation d'acquérir du foncier ou de l'immobilier en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions d'aménagement. Il peut en outre, à l'intérieur des périmètres délimités en application des articles L.221-1 et L.221-2 du code de l'urbanisme, procéder, après information des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, aux acquisitions foncières nécessaires à la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains, le cas échéant en exerçant au nom et à la demande du département, le droit de préemption prévu par l'article L.142-3 ou, en dehors des zones de préemption des espaces naturels sensibles, le droit de préemption prévu par le 9° de l'article L.143-2 du code rural.

Les compétences de l'Etablissement Public Foncier Local sont exclusivement foncières. Il peut fournir des prestations de services liées à ces compétences pour le compte de personnes publiques tiers ou de ses membres.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Plus précisément les missions qui seraient dévolues à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise sont les suivantes :

- acquérir du foncier bâti et non bâti pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique définie aux articles 2 et 4 des statuts de l'EPFLO.
- réaliser des travaux nécessaires à la gestion des terrains et immeubles dont il est propriétaire pour le compte des collectivités adhérentes, notamment tous travaux utiles de démolition et de dépollution, mais il ne peut procéder à la réalisation de l'aménagement de ces terrains.

En vertu de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, **aucune opération de l'établissement ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.**

Ses activités se situent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention fixé par le conseil d'administration.

Ce programme pluriannuel d'intervention est adopté à la majorité des suffrages exprimés du conseil d'administration.

Les recettes de l'EPFL comprennent notamment :

Les contributions qui lui sont accordés par l'Union européenne, l'Etat, les collectivités territoriales, ainsi que toutes les personnes morales publiques ou privées intéressées :

- les emprunts,
- le produit de la taxe spéciale de l'équipement,
- la contribution prévue à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitat,
- la rémunération de ses prestations de services,
- le produit de la gestion des biens dans son patrimoine ou de la vente de ses biens et droits mobiliers et immobiliers,
- le produit des dons et legs

L'EPFLO est administré par une assemblée générale et un conseil d'administration.

L'Assemblée générale, constituée des délégués des collectivités territoriales, membres de l'EPFLO, vote, notamment le produit de la taxe spéciale d'équipement à percevoir dans l'année.

Le conseil d'administration composé au maximum de 30 membres élus parmi les délégués à l'assemblée générale, règle par ses délibérations les affaires de l'EPFL.

La CCLVD, en tant qu'EPCI de moins de 50 000 habitants sera représentée à l'Assemblée Générale par 1 délégué et 1 suppléant.

Il est à noter que les communes de Laigneville, Liancourt, Monchy-Saint-Eloi et Rantigny étaient jusque-là adhérentes à l'EPFLO. A travers cette adhésion de la CCLVD, ces communes sont désormais représentées par la communauté de communes à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les conventions de portage signées avec ces communes restent inchangées. Il est précisé que l'EPFLO peut toujours intervenir directement pour le compte d'une commune et désormais directement pour le compte de l'intercommunalité ainsi que des communes qui n'étaient pas adhérentes.

Sur ces bases, Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer sur les points suivants :

- décider de l'adhésion de la CCLVD à l'EPFLO
- adopter les statuts de l'EPFLO,
- désigner deux délégués (un délégué et un suppléant) pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'EPFLO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité :

- l'adhésion de la CCLVD à l'EPFLO
- adopte les statuts de l'EPFLO,
- désigne Monsieur Thierry BALLINER délégué titulaire et Monsieur Alain BOUCHER délégué suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'EPFLO.

Ont voté **POUR (35)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Christine GAUCHER.

Ont voté **CONTRE (3)** : Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Véronique MARTEL.

A voté **ABSTENTION (1)** : Monsieur Christophe DIETRICH.

DEL 13-05-2019/03 - MARCHE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DELAGATION DE PASSATION AU PRESIDENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération n°DEL 17-12-2018/05 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2018 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre la CCLVD et quatre autres EPCI du sud de l'Oise ;

VU la convention constitutive de groupement de commande en date du 15 février 2019 ;

CONSIDERANT qu'un marché mutualisé de gestion et d'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage est en cours de passation ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Président à le signer pour permettre son entrée en vigueur d'ici au 1er juillet 2019 ;

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes dispose de la compétence : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1° de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Une démarche de mutualisation pour la gestion des aires a été recherchée sur du plus long terme et à périmètre élargi (145 places-caravanes). En effet, les communautés de Communes du Clermontois et de la Thelloise doivent respectivement créer des aires d'accueil des gens du voyage : à Clermont (25 places) et Chambly (30 places). Cette gestion commune entrerait en vigueur au 1^{er} juillet 2019.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour étudier la faisabilité d'un montage sous forme délégation de service public, par voie d'affermage, pour la gestion de cinq aires d'accueil des gens du voyage a donc été conclu avec le groupement conjoint d'entreprises ESPELIA / ASTORIA.

La procédure utilisée est une procédure adaptée en application des dispositions des articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Au terme de la mise en concurrence, trois plis ont été réceptionnés. Compte-tenu de la complexité et de la diversité des offres reçues, une phase de négociations est apparue opportune et est en cours de réalisation. La Commission d'Appel d'Offres constituée d'un membre de chaque EPCI se réunira le 24 mai prochain pour attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte-tenu des contraintes de calendrier des séances du Conseil Communautaire, et afin de ne pas retarder la conclusion du marché, il apparaît nécessaire de déléguer au Président la passation du marché (et notamment sa signature) avec le prestataire retenu par la CAO.

Pour mémoire, chaque EPCI aura en charge le suivi technique et financier de son marché (par le biais d'un acte d'engagement propre). Chacun d'eux disposera d'un prix défini selon les modalités suivantes :

- Gestion élémentaire (18 h de présence / semaine) : prix forfaitaire estimé à environ 40 500.00 € € H.T/an pour la Communauté de Communes du Liancourtois sans la Prestation supplémentaire éventuelle et à 44 200.00 € HT / an avec la prestation supplémentaire éventuelle (l'installation et la maintenance d'un système d'alarme avec caméra de vidéo-protection dans le local d'accueil (avec son et micro).
- Gestion complémentaire (actionnable par bons de commandes en cas de besoin)
 - Minimum : 0 € H.T
 - Maximum : 25 000 € H.T
- Travaux de réparations (actionnable par bons de commandes en cas de besoin)
 - Minimum : 0 € H.T
 - Maximum : 25 000 € H.T

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Aussi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la délégation de compétence consentie au Président en matière de passation du marché de gestion et d'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Laigneville avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents à sa passation.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du marché public, y compris toute modification de ce dernier par voie d'avenant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la délégation de compétence consentie au Président en matière de passation du marché de gestion et d'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Laigneville avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents à sa passation.
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du marché public, y compris toute modification de ce dernier par voie d'avenant.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/04 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL 2019

Suite à un sinistre et à la nécessité d'annuler deux titres sur l'exercice antérieur, il est nécessaire de prévoir plus de crédits en charges exceptionnelles. De plus, il est nécessaire de revoir à la hausse les crédits liés à l'article des subventions, plus importantes que le montant estimé lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Section de Fonctionnement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
-----------------------------	----------------	-----------------	-----------------

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (exerc.antér.)	+ 5 450.00 €	0.00 €
67 - Charges exceptionnelles	678 - Autres charges exception.	+ 4 850.00 €	0.00 €
75 - Autres produits gestion courante	752 - Revenus des immeubles	0.00 €	+ 3 700.00 €
77 - Produits exceptionnels	7718 - Autres produits except. gestion	0.00 €	+ 6 600.00 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunération principale (PT)	- 3 567.00 €	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	6574 - Subv. fonct. person. droit privé	+ 3 567.00 €	0.00 €
TOTAL		+ 10 300.00 €	+ 10 300.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal 2019, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/05 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU 2019

Suite à la cession d'un véhicule, il est nécessaire de prévoir les crédits.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Exploitation

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	675 - Valeur comptable immob. cédées	+ 11 000.00	0.00
011 - Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et équip	+ 1 000.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	775 - Produits des cessions d'immob.	0.00	+ 12 000.00
TOTAL		+ 12 000.00 €	+ 12 000.00 €

Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
23 - Immobilisations en cours	2315 - Immos en cours-inst.techn.	+ 11 000.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	2182 - Matériel de transport	+ 0.00	+ 11 000.00
TOTAL		+ 11 000.00 €	+ 11 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'**unanimité**, la décision modificative n°1 du budget Eau 2019, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/06 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL

PISCINE :

La subvention aux trois clubs fréquentant la piscine intercommunale est fixée à 35 € par adhérents.

Les montants proposés au Conseil Communautaire sont les suivants (commission piscine du 30/04/20219) :

Nom de l'Organisme	Montants 2018 <i>pour mémoire</i>	Montants 2019
CNDL	5 390 € (154 adhérents)	6 020 € (172 adhérents)
AQUA-CLUB	3 150 € (90 adhérents)	3 045 € (87 adhérents)
BABY-CLUB	2 835 € (81 adhérents)	3 150 € (90 adhérents)

ADMINISTRATION GENERALE :

La convention signée avec l'association Sud Oise Recyclerie (SOR) est à renouveler chaque année. Cet outil a été créé en 2010 par la volonté de quatre intercommunalités (la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la Communauté de communes de Pierre Sud Oise, la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte et la Communautés de communes du Liancourtois « la Vallée dorée »).

Aussi, il est demandé aux Conseillers communautaires d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention pour l'année 2019 avec l'association SOR et de verser une subvention d'un montant de **21 222 €** au titre de l'année 2019 (pour mémoire ce montant est identique au montant de la subvention de l'année 2018).

Par ailleurs, Monsieur le Président propose de fixer, comme chaque année, le montant de la subvention à l'amicale du personnel, au titre de l'année 2019, comme indiqué ci-dessous (1% de la masse salariale de 2018) :

BUDGET PRINCIPAL

Nom de l'Organisme	Montant 2019
Amicale du Personnel	27 488,00 €

BUDGET EAU

Nom de l'Organisme	Montant 2019
Amicale du Personnel	10 356,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Nom de l'Organisme	Montant 2019
Amicale du Personnel	4 735, 00 €

Monsieur le Président, propose de fixer le montant des subventions à verser, au titre de l'année 2019, comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité**, le montant des subventions à verser, au titre de l'année 2019, comme indiqué ci-dessus.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/07 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA PISCINE LA VALLEE DOREE

Un rapport annuel de la piscine a été rédigé dans un souci de transparence et d'information aux élus.

Ce rapport annuel 2018 vous a été transmis.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir adopter le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de la piscine la Vallée dorée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité**, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de la piscine la Vallée dorée.

Ont voté **POUR (38)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

A voté **ABSTENTION (1)** : Monsieur Bernard GUERRE.

DEL 13-05-2019/08 - SOIREE HOMMAGE A JOHNNY HALLIDAY AU PARC CHEDEVILLE

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes du liancourtois organise au parc Chédeville le **Samedi 22 juin 2019** une soirée en hommage à Johnny Halliday. Les horaires de cette soirée sont de 19h à 23 h.

Lors de cette soirée, il sera proposé, en avant-première de Johnny Twist, le concert du groupe P6.

Il sera possible de réserver en amont un repas assuré par le traiteur « le Saint Géran » situé à Clermont.

Voici les tarifs proposés :

- Entrée simple + une boisson (à partir de 10 ans) : 5 €
- Entrée avec repas + une boisson + un dessert (adulte et enfant) : 15 €
- Enfant de moins de 10 ans : entrée gratuite (sans repas ni boisson)

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir autoriser la participation du Parc Chédeville à l'organisation de cet événementiel et de valider la tarification proposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise la participation du Parc Chédeville à l'organisation de cet événementiel et adopte la tarification proposée.

Ont voté **POUR (38)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

A voté **ABSTENTION (1)** : Monsieur Roger MENN.

DEL 13-05-2019/09 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE PUBLICS POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article R. 2225-9 du décret n°2015-235 du 27 février 2015 indique que les points d'eau incendie doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques. Ces contrôles techniques ont pour objet d'évaluer les capacités des points d'eau incendie.

Ils sont effectués au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie sous l'autorité du maire (article L2213-32 du CGCT).

Lors de sa séance du 29/02/2016, le Conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition des services de la Communauté de communes pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres suite à un courrier du SDIS en date du 12/11/2015 indiquant que le contrôle des hydrants ne serait plus réalisé par les pompiers à compter de novembre 2015.

Dans cette convention, il était prévu le contrôle annuel des hydrants.

En mars 2019, l'ensemble des communes a reçu un courrier de la part du SDIS indiquant que du 15/04/2019 au 03/05/2019 le SDIS allait procéder à une reconnaissance opérationnelle des poteaux incendie. Ils ne mesurent pas les débits et pressions délivrés par les poteaux incendie mais les manœuvrent afin de vérifier la présence d'eau, ils réalisent également un inventaire visuel de l'état du poteau. Cela fait partie de leur obligation réglementaire tous les 2 ans.

Ainsi, afin d'éviter une redondance de passage entre les services de la Communauté de communes du Liancourtois et les services du SDIS, il est proposé de modifier la convention initiale en indiquant que les services de la Communauté de communes ne réaliseront le contrôle des poteaux incendie publics qu'une année sur 2 en alternance avec le SDIS.

Ainsi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des conseillers communautaires la convention modifiée ci-jointe définissant les modalités de travail entre le Maire et les services de la Communauté de communes en matière de contrôle des points d'eau incendie publics au nom de la commune, conformément à l'article R. 2225-9 du décret n°2015-235 du 27 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention jointe à la présente et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve la convention jointe à la présente et autorise le Président à signer cette convention.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Thierry BALLINER, Roger MENN, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

DEL 13-05-2019/10 - ANNULATION PARTIELLE DE LA CONSOMMATION 2017-2018 DE SODEXO JUSTICE SERVICES (PDC 05711)

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de l'opération de renouvellement de compteurs et de la mise en place de la télérelève, le compteur de diamètre 100 du point de comptage (PDC) 05711, correspondant au pénitencier, a été renouvelé et équipé en télérelève le 12/09/2017.

En mai 2018, le pénitencier et nos services se sont aperçus que le compteur en place était défaillant (compteur qui tournait très peu). Un nouveau compteur a donc été installé le 19/06/2018.

Ainsi, conformément à l'article 25 de notre règlement d'eau potable, « *En cas d'arrêt du compteur, la consommation pendant la période concernée par l'arrêt est calculée, sauf preuve contraire apportée par l'une ou l'autre des parties, sur la base de la consommation pendant la période correspondante de l'année précédente (si celle-ci est significative) ou, à défaut, sur celle de l'année en cours s'il y a eu mesure de consommation pendant un laps de temps suffisant* ».

Une première proposition de facturation a été réalisée par la Communauté de communes en prenant, pour la période du 12/09/2017 au 19/06/2018, la consommation moyenne journalière du 19/06/2018 au 26/11/2018 (avec le nouveau compteur en place).

Après échanges avec le pénitencier, SODEXO (gestionnaire du pénitencier) nous a indiqué que les effectifs sur la période concernée par l'estimation étaient au plus bas et nous a communiqué les moyennes 2008 à 2018 en m3/jour de détenu.

Ainsi, ces données ont été utilisées pour recalculer une nouvelle facture.

La différence de facturation entre la proposition initiale et la proposition finale ayant trouvé l'accord des deux parties est de 7999 m3 qui doivent donc être annulés selon le tableau ci-dessous :

Annulation de la différence entre la 1ère et la 2nde estimation								
Date	Libellé Tarif	Base à annuler	Qté Fact	P. Unitaire	Mnt HT	% TVA	Mnt TVA	Mnt TTC
03/06/2018 19/06/2018	Consommation EAU	7999	7999	2,2990 €	18 389,70 €	5,5%	1 011,43 €	19 401,13 €
03/06/2018 19/06/2018	Assainissement industriel	7999	7999	2,0450 €	16 357,96 €	10,0%	1 635,80 €	17 993,75 €
03/06/2018 19/06/2018	Redevance pollution (Agence de l'Eau)	7999	7999	0,2200 €	1 759,78 €	5,5%	96,79 €	1 856,57 €
03/06/2018 19/06/2018	Modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau)	7999	7999	0,2400 €	1 919,76 €	10,0%	191,98 €	2 111,74 €
03/06/2018 19/06/2018	Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	7999	7999	0,0846 €	676,72 €	5,5%	37,22 €	713,93 €
	TOTAL				39 103,91 €		2 973,21 €	42077,1237

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'annulation partielle de facture du pdc 05711 pour la période du 12/09/2017 au 19/06/2018 conformément au tableau ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, approuve l'annulation partielle de facture du pdc 05711 pour la période du 12/09/2017 au 19/06/2018 conformément au tableau ci-dessus.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Thierry BALLINER, Roger MENN, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON,

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 13 mai 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

**DEL 13-05-2019/11 - SURCONSOMMATION D'EAU DES ABONNES : TABLEAU DES
DEGREVEMENTS - Budget Eau potable – Budget Assainissement**

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter les montants des dégrèvements pour le mois de mai 2019, présentés en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les montants des dégrèvements pour le mois de mai 2019, présentés en annexe.

Ont voté **POUR (39)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Thierry BALLINER, Roger MENN, Bertrand CAPEL, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Aziz AMANAR, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE (pouvoir à Madame Marie Anne THELOT), Anne THELOT, Marianne BIONNE (pouvoir à Monsieur Claude BOURGUIGNON), Véronique MARTEL, Christine GAUCHER.

La séance est levée à 22h15
Fait à Laigneville le 14 mai 2019

Annexes consultables au siège de la collectivité